

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 31 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Convocation transmise le 25 janvier 2017.

L'an deux mil dix-sept, le trente-et-un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. les conseillers municipaux :  
BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick,  
CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, THIERY  
Yves.

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : BARC Nathalie, LACOMBE David, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, PARISOT  
Bertrand, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : BUTRÉ Sabrina.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## **Ordre du jour** :

- ***Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2016,***
- ***Préparation des budgets 2017,***
- ***Délibération sur le choix d'un nom pour la nouvelle Communauté de Communes,***
- ***Questions diverses.***

## **I. Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2016**

Les comptes administratifs sont en accord avec les comptes de gestion provisoires transmis par le Trésorier.

Les résultats provisoires pour l'année 2016 sont donc les suivants :

### **Budget principal – Commune de Sepvret**

- Investissement : - 290 113,79 euros
- Fonctionnement : + 74 883,55 euros
- Total : - 215 230,24 euros**

### **Budget annexe – Lotissement Eco-Quartier des Ouzines**

- Investissement : 191 582,62 euros
- Fonctionnement : + 35 436,98 euros
- Total : 227 019,60 euros**

Ces résultats ne pourront cependant être validés qu'après accord de la Direction Générale des Finances Publiques. Le vote est donc reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

## II. Préparation des budgets 2017

Au vu du manque d'éléments en notre possession à ce jour, il semble prématuré de procéder à une élaboration des budgets. Le sujet sera également remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

## III. Délibération sur le choix d'un nom pour la nouvelle Communauté de Communes

La Communauté de Communes demande aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le choix d'un nom pour la nouvelle Communauté de Communes. Le comité exécutif communautaire propose au conseil municipal de choisir un nom parmi les noms suivants :

- communauté de communes du Poitou Mellois,
- communauté de communes Mellois en Poitou,
- communauté de communes Sud Deux-Sèvres.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'inviter le conseil communautaire issu de la fusion à retenir le nom « **Communauté de communes Sud Deux-Sèvres** » (4 voix pour C.C. Sud-Deux-Sèvres, 3 voix pour C.C. Poitou Mellois et 2 abstentions) pour la nouvelle communauté de communes à compter du 1er février 2017.

## IV. Questions diverses

### • **Projet de rénovation de la salle des fêtes**

Le **plan de financement prévisionnel du projet** (en euros TTC) est validé par le Conseil Municipal comme suit :

✓ <i>Financements publics</i>	
○ ETAT (DETR accordée en 2015)	17 392,00 euros
○ ETAT (DETR demandée en 2017)	103 933,78 euros
○ ETAT – Ministère de l'Ecologie (TEPCV)	100 134,73 euros
○ CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 (CAP 79) (Aide à la décision 8 000 euros + Enveloppe travaux 2 000,00 euros)	10 000,00 euros
✓ <i>Autofinancement</i>	
○ Fonds propres Commune de Sepvret	192 906,49 euros
TOTAL :	<hr/> 424 367,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide :

- De réhabiliter la salle des fêtes de SEPVRET en priorisant la mise en accessibilité et l'isolation thermique du bâtiment,
- D'autoriser la Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce projet.

Le Maire informe qu'un appel d'offre devra prochainement être effectué pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre. Il invite donc le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal a donc procédé à un vote et a désigné les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Membres titulaires :
  - Patrick CHARPENTIER – Maire.
  - Sabrina BUTRÉ - Conseillère Municipale/1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.
  - Jean-Claude DUCOURTIEUX - Conseiller Municipal/2<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

- Membres suppléants :
  - Yves THIERY – Conseiller Municipal,
  - Isabelle BOUGOUIN – Conseillère Municipale,
  - Michel LINET – Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal décide également :

- D'autoriser la commission d'appel d'offres à effectuer une pré-sélection de candidats (sélection sur dossiers) puis, à la suite des auditions de ces derniers, à choisir un candidat s'il remplit toutes les conditions requises,
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce projet.

*Il faudra également prévoir une réunion publique en mars ou avril prochain.*

- **Emprunt bancaire pour la construction des maisons passives**

Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont transmis leur proposition.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de voir auprès d'un courtier s'il est possible d'obtenir un meilleur taux que celui de la Caisse d'Epargne (1,60 % pour 300 000 euros sur 20 ans).

- **Autres**

- Il est demandé de vérifier les bacs de fleurs à La Barre de Sevret (bacs abimés).
- Salle polyvalente : dans le cadre d'une utilisation à titre commercial, le Conseil Municipal décide de limiter la location de la salle polyvalente à 3 fois par an.
- Demande de subvention : une subvention de 150 euros est accordée à l'Association Granges en Scène.
- Convention Informatique du Centre de Gestion : la nouvelle convention relative aux nouveaux tarifs appliqués pour les prestations d'assistance informatique est validée par le Conseil Municipal.
- Demande de subvention du CFA Pâtisserie (Vendée) et du Lycée agricole de Melle : après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 30 euros par enfant. En contrepartie, une aide sera demandée aux élèves (par exemple : repas du 14/07).
- Courrier des Sénateurs à propos des Zones Défavorisées Simples (ZDS) : le Conseil Municipal, dans sa majorité (6 votes pour – 2 abstentions J-C. Ducourtieux et S. Butré), décide d'adopter une motion tendant au maintien de notre commune en zone défavorisée en 2018.
- Entretiens professionnels : ils ont eu lieu pour les agents titulaires (Patrick Moinault, Magalie Bailly et Christophe Naud).
- Offre assurance Axa : Monsieur Giraud, représentant salarié de la société d'assurance Axa, souhaiterait proposer une offre de complémentaire santé groupée à l'ensemble des habitants de la commune (avec un tarif préférentiel). Le Conseil Municipal décide à sa majorité de ne pas soutenir cette initiative (7 votes contre – 1 abstention S. Butré). Il autorise cependant Monsieur Giraud à organiser, s'il le souhaite, une réunion d'information.
- SEOLIS - Contrat Iris : Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de renouveler le contrat Iris relatif à la maintenance du réseau électrique pour une durée de 4 ans (coût : 1 150 euros TTC/an).

Le Maire informe que d'éclairage public représente 16 % des dépenses électriques. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de demander une modification des horaires d'éclairage public dans le bourg comme suit :

Eclairage public à partir de 6h30 le matin (au lieu de 6h00) et extinction à 22h00 (au lieu de 23h00).

A noter également qu'il n'est plus nécessaire de prévoir un éclairage le soir et le matin entre le 15 mai et le 15 septembre.

Il conviendra également de poser un minuteur sur l'éclairage de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Fait et délibéré en séance du 31/01/2017.

**Liste des conseillers présents :**

*BOUGOUIN Isabelle*

*BRISSARD Armand*

*BUTRÉ Sabrina*

*CHESNES Dolorès*

*DUCOURTIEUX Jean-Claude*

*LIÉTARD Philippe*

*LINET Michel*

*THIERY Yves*

**Le Maire :**

*CHARPENTIER Patrick*